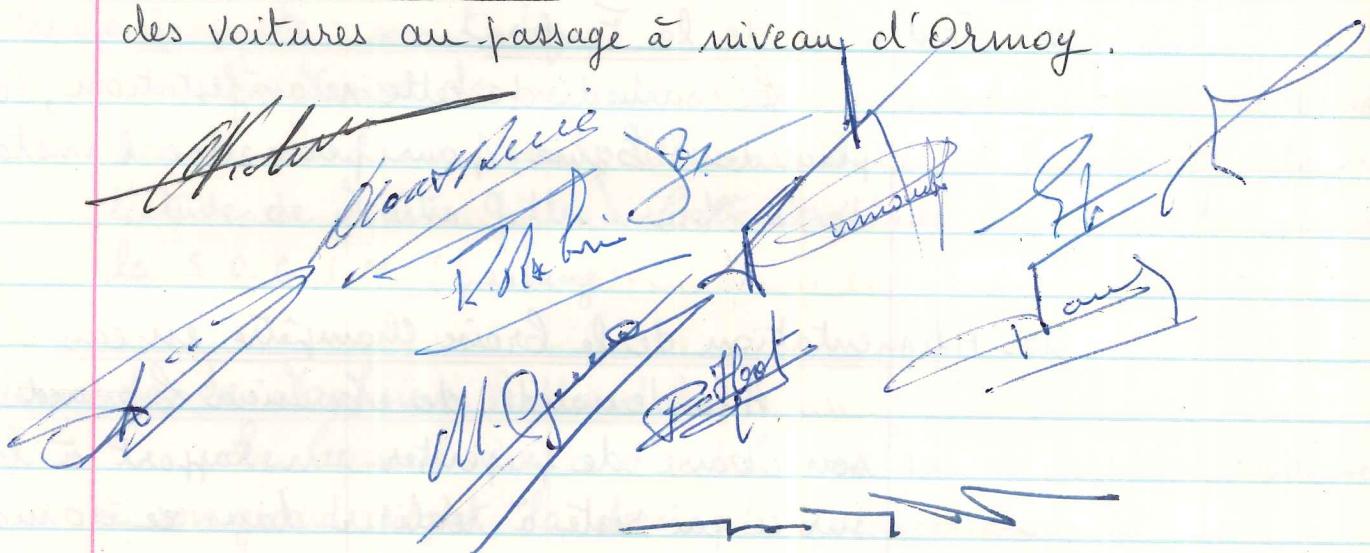


la commune devait supporter tous les frais.

Le Maire fera une démarche auprès du Foyer du Travailleur pour lui demander de prendre à sa charge cette installation.

21. Il est demandé au Maire d'intervenir sur la durée d'attente des voitures au passage à niveau d'Ormoy.



Séance du Conseil Municipal
du 8 Mai 1967 à 20⁴⁵

Le huit mai mil neuf cent soixante sept à vingt heures quarante-cinq, le conseil Municipal de la Commune de Hennecy, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Hennecy en séance ordinaire, sous la présidence de son Maire.

Étaient présents: M. M. Robert Maire, Judith adjoint, Violette, Dhont, Thot, Guimant, Couet, Gaudy, Gilles, Rabier, Roy, Tironflet, Nice, Legrand.

Absents: M. Gilbert qui donne pouvoir à M. Judith
M. M. Baulieu et Changenet

Secrétaire: M. Nice.

I - Attribution d'appartements:

Le Conseil,

après avoir entendu le rapport de la sous-commission, décide:

1°) de l'attribution de 3 logements vacants par vote à bulletin secret;

2°) d'établir la liste d'attente prioritaire à ce jour, dans laquelle il choisira les candidats au cours de vacances prochaines.

Cette liste est la suivante: M. M. Oberier, Matthys, Guirado Descourty, Gauthier

II Inauguration de la Gendarmerie

Le Maire informe le Conseil Municipal de ce que l'inauguration sera faite par Monsieur le Préfet de l'Essonne : Le samedi 20 Mai à 15h.

A cette occasion, il a invité de nombreuses personnalités.

III Matériel des Fêtes

Le Conseil, décide l'acquisition de 10 matts avec oriflammes et fanneaux de présentation publicitaire pour les fêtes.

A cette occasion, il décide de rétablir les couleurs de la Ville : azur et or.

IV Mobilier

Le Conseil, envoie une commission composée de Messieurs Tironlet Court, Héot pour l'achat d'une table et de fauteuils de Conseil.

Décide de l'acquisition pour la somme de 2.000,00 Frs de la vitrine qui lui est présentée, afin de pouvoir exposer les pièces en porcelaine de Mennecy.

Cette dépense sera prise sur les fonds libres.

V Questions diverses

Monsieur Héot signale que la SNCF a réservé le parking le jour de la fête de la gare.

Monsieur le Maire s'entendra avec le Directeur du centre Renault à ce sujet.

VI Ecoles.

Monsieur le Maire a vu Monsieur le Préfet de l'Essonne et les différents services.

Après l'intervention énergique de Monsieur le Préfet des Yvelines dont il lit la lettre :

« A la suite de notre conversation concernant les difficultés que vous éprouvez pour obtenir l'autorisation d'ouvrir le chantier pour la construction de votre groupe scolaire, je suis intervenue de la façon la plus énergique auprès de l'Inspecteur d'Académie en lui demandant de prendre toutes dispositions pour que l'affaire soit réglée sans délai.

Je veillerai personnellement à ce qu'il en soit ainsi.

« et j'ai en même temps alerté M. Diefenbacher, Préfet de l'Essonne, pour qu'il soit, de son côté, en mesure d'agir dans le sens souhaité.

J'ai tout lieu de penser que vos difficultés seront incessamment résolues et que vous pourrez ainsi mener à bien la « réalisation de votre projet.

Monsieur le Préfet signera le marché et les travaux pourront commencer vers le 15 Mai.

Le Conseil, vu l'urgence autorise le Maire à prélever sur les fonds libres de la Commune, les sommes qui seront nécessaires au démarrage des travaux, et ce, en attendant le versement des subventions et de l'emprunt. Toutes les autorisations ayant été accordées en urgence, il n'est pas sûr que les fonds de subventions suivront à la même cadence. Cette mesure s'impose donc.

VII Eau

Monsieur Ridolfi, Ingénieur du génie Rural, nous a fait savoir que le forage donne 70 m^3 à l'heure, que l'eau est peu ferrugineuse, qu'elle n'aura pas besoin de traitement, et pourra être reliée directement au réseau.

VIII Sécurité Sociale

Tous les mardis à partir du 20 juin, de 9h à 10h, une camionnette de la Sécurité Sociale assurera une permanence place de la Mairie et sera en mesure, non seulement de conseiller, mais encore de se charger des dossiers des Assurés Sociaux.

IX Taxe Communale sur les chasses gardées.

Le Maire présente un rapport qui lui avait été demandé sur les possibilités de taxe sur les chasses gardées.

Rien ne s'y oppose, au taux de 0,15 F. par hectare à 4 fois la valeur, par délibération approuvée.

Des tractations étant actuellement en cours pour permettre la création d'une classe communale, le Conseil demande au Maire de suspendre momentanément à l'application de cette taxe, pour permettre un aboutissement éventuel des pourparlers.

X Police d'assurance

Le Conseil étend la garantie de la responsabilité civile de la

Prefecture de l'Estomme
Section de l'Administration
Communale - 1^{er} Bureau - N° 08953
Du: Corbeil-Essonnes le 8 juillet 1967
Pour le Président et son délégué
Le 8^e de l'Administration Communale

9

Gantine, ause réunions, banquets de Noël.
Il donne tous pouvoirs au Maire dans ce sens.

XI Extension du périmètre d'agglomération.

Après le rapport de Monsieur André Gossin, le conseil décide d'étendre dans la partie Est de la commune, le périmètre d'agglomération,

1^o) - jusqu'au sentier rural n° 19 du Bas Clos Renault, dans toute sa longueur, afin de favoriser l'aménagement de la zone pavillonnaire projetée;

2^o) - de l'étendre à la limite de la parcelle n° 36 lieu-dit "La Jeannette", pour la construction d'un groupe scolaire (maternelles, primaires), d'un futur C.E.S. et de 100 appartements H.L.M.

3^o) - d'inclure le lieu-dit "La Corbillasse", entièrement construite à l'heure actuelle.

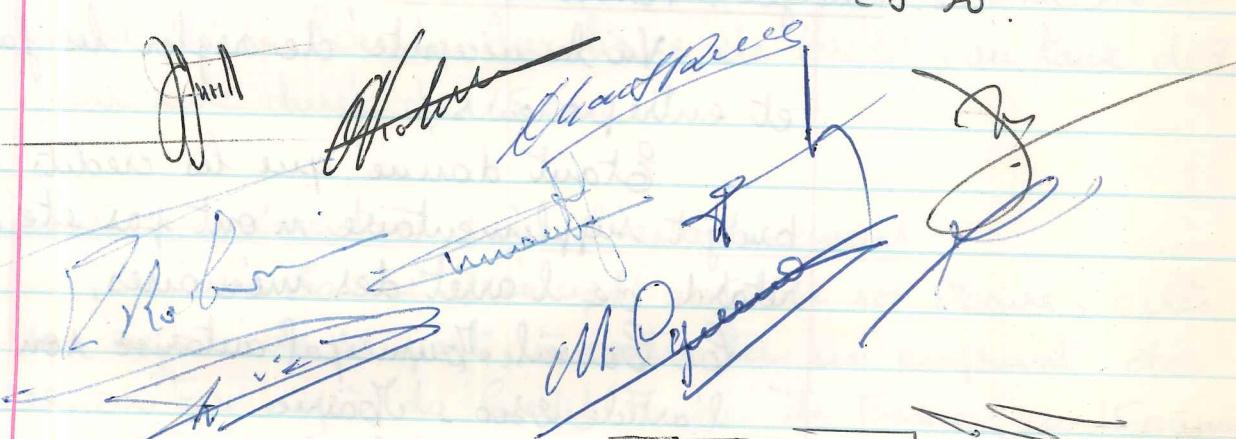
XII 8 Mai 1967.

Sur la proposition de Monsieur Dhont, le 8 Mai sera toujours célébré le soir à 19 heures, devant le Monument aux Morts.

XIII 14 Juillet

Le conseil fixe l'ordonnance des fêtes du 14 juillet et en confie la direction à la commission qui s'en est fort bien occupé l'année dernière

La séance est levée à 23^h30



Séance du Conseil Municipal
du 16 juin 1967 à 19 heures.

Le seize juin mil neuf cent soixante sept, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Bennecy, régulièrement convoqué, s'est réuni à